

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet: Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat dans le cadre de la réhabilitation du centre-commercial des Blagis

Séance du 25 mai 2023

Convocation du 19 mai 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à 19 h 36, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf mai se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Holuigue-Lerouge, Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M.M. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Philippe Tastes par Mme Chantal Brault,
M. Christian Lancrenon par M. Philippe Laurent,
M. Jean-Pierre Riotton par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par Mme Sakina Bohu,
Mme Nadine Lacroix par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 mai 2023

OBJET: Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat dans le cadre de la réhabilitation du centre-commercial des Blagis

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Sylvie Bléry-Touchet,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté du maire n° PC 092071 23 00002 du 13 mars 2023,

Considérant les travaux de réhabilitation du centre-commercial des Blagis prévus par Hauts-de-Seine Habitat,

Considérant que le réaménagement du quai de livraison du supermarché en lien avec le stockage des poubelles suppose une occupation de la parcelle cadastrée section T n°176 d'une surface de 15 m², appartenant à la Commune et relevant de son domaine public,

Considérant que ces travaux s'accompagneront d'une requalification des abords en vue d'améliorer les conditions de circulation piétonne,

Vu le projet de convention et les plans ci-après annexés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public communal relative à une emprise de 15 m² issue de la parcelle cadastrée section T n°176, entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat.

AUTORISE le maire à signer les actes correspondants.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Sylvie Bléry-Touchet

[Signature]